



Liminaire & Compte rendu du CHSCT-89 du 21 juin 2022

A l'ouverture de la séance, nous avons fait lecture de la déclaration liminaire suivante :

Madame la Présidente,

Ce CHSCT a lieu dans le contexte d'une nouvelle mandature du Président MACRON et la nomination d'une première ministre Mme BORNE. Le paysage politique issu de cette élection est profondément remanié et la Ve République se trouve désormais "au pied du mur" après des législatives qui ont donné à Emmanuel Macron la majorité la plus étriquée de son histoire.

Pour la CGT, l'arrivée en force du RN au sein de l'hémicycle parlementaire et son programme vont à l'encontre de l'intérêt du monde du travail, des libertés syndicales et démocratiques, divisent et brisent les solidarités.

Partout dans le monde, l'extrême droite, en focalisant son programme sur de fausses explications de la crise, exonère le patronat et les vrais responsables en trompant la légitime colère sociale de la population.

Concernant l'engagement des agents de la fonction publique, et en particulier ceux de la DGFIP, a été exemplaire au cours de ces deux années de pandémie. Pourtant force est de constater que la traduction concrète et la hauteur nécessaire de cette reconnaissance n'est pas au rendez-vous : la revendication de la revalorisation du point d'indice et du rattrapage de la perte de pouvoir d'achat qui s'élève à 24,31% depuis le 1er janvier 2000 n'est toujours pas entendue et cela dans un contexte d'inflation galopante. Et en plus, il faudrait travailler encore plus longtemps dans ces conditions ?! (départ en retraite à 64, 65 ans ...).

La situation dégradée actuelle est fort peu réjouissante.

En effet, les sujets que nous allons aborder (en particuliers l'évolution des dossiers immobiliers) sont les conséquences de la mise en œuvre et des suppressions d'emplois et du NRP sur le département. La position de la CGT FINANCES PUBLIQUES concernant cette opération est constante: nous nous opposons à ce saccage de notre administration.

L'engagement professionnel des agents de l'Yonne est, et vous l'avez rappelé à quelques reprises, exemplaire. Cette exemplarité se heurte à une forme de schizophrénie: on nous demande de nous adapter et d'être acteur d'un modèle dont l'objectif final est de détruire notre outil de travail, le réseau et nos missions de service public. Il en est ainsi des antennes dont la pérennité est bornée dans le temps, ce qui constitue au regard de cette notion même, une contradiction fondamentale. La logique des pôles et de la démétropolisation interroge sur l'avenir de la DGFIP.

Nombre d'agents se demandent avec raison dans quelle direction allons-nous ?

Nos récentes visites de site nous ont montré un marasme ambiant et une certaine forme de

démotivation. Il est clair qu'il faudra plus que de belles plantes, des fauteuils massants ou un baby-foot pour remotiver des troupes dont le moral est en berne. Eh oui, le constat des conditions de travail des agents au sein des services est affligeant. C'est le chaos qui règne et nous assistons à une dégradation sans précédent des conditions de travail des agents : suppressions de postes, industrialisation des tâches, privatisation de missions, éloignement des agents de leur lieu de travail, collectifs de travail mis à mal, réduction des bureaux et des locaux, la liste n'est pas exhaustive. Dans notre département, le nombre de postes vacants à l'issue du mouvement fait craindre le pire dans les services. Les agents sont au bord de la rupture.

Alors que la prévention des risques psycho-sociaux doit être au cœur de chaque projet de réorganisation (dixit la note d'orientation), force est de constater que cela ne semble pas la priorité dans le département. Mais est-ce vraiment une nouveauté ?

Nous vous alertons, car vous êtes en train de casser les « thermomètres » que nous avons mis collectivement en place. En de nombreux endroits les collègues pensent qu'annoter les registres santé et sécurité ou rédiger des fiches de signalement n'a plus d'utilité. Alors, oui, ici ou là le traitement des fiches de signalement se passe plutôt bien, surtout en ce qui concerne les collègues insultés, maltraités ou agressés par des usagers. Mais la souffrance au travail ne cesse de croître quel qu'en soit le motif.

Nous vous rappelons comme il est indiqué dans la note d'orientations ministérielles santé, sécurité et conditions de travail que l'instance du CHSCT a avant tout un rôle de prévention des risques. Elle ne doit donc pas se limiter à une simple affectation budgétaire de la dotation déléguée pour l'année.

Comment en effet anticiper des risques alors que les projets de réorganisation en grande partie issus du NRP sont en phase finale d'élaboration ?

Concernant la constitution du futur SDIF, vous aviez signalé que tous les agents concernés seraient consultés sur les travaux qui les touchent. Nous tenons à vous rappeler que la CGT dans le cadre de cette instance demande que chaque projet de restructuration soit examiné en amont des changements et pas quand tout est bouclé, ainsi que les acteurs de prévention soient sollicités avant toute décision de réaménagement et que les représentants des personnels soient consultés comme le stipulent les textes. Là encore, il faut batailler pour avoir l'information qui nous est due et remettre le métier sur l'ouvrage sans discontinuer pour faire respecter les obligations de l'administration. Nous vous demanderons donc de nous fournir des informations détaillées (plans) du projet en cours et au cours de cette réunion matinale.

Enfin nous tenons à rappeler ici même et souligner à nouveau toute la pertinence d'une politique ministérielle de santé au travail pérenne et toute l'importance, largement démontrée, des CHS-CT. Cela nous conforte dans notre exigence de voir abroger la Loi de transformation de la fonction publique et de s'opposer à la fusion des CHS-CT avec tout autre instance.

Mais dans le cadre de la mise en place des CSA et des formations spécialisées, il est primordial, à minima, de maintenir cette politique ministérielle, avec un budget dédié et de préserver notre réseau d'acteurs, au bénéfice de l'ensemble des agents.

A la CGT, nous agissons toujours malgré les attaques incessantes sur nos missions et nos travaux, car pour nous le service public, les conditions de travail sont des biens précieux. Nous continuerons à nous battre pour recréer de l'emploi public à la hauteur des besoins de la population et de l'intérêt général. Même si nos Directeurs Généraux pensent que leur "crédibilité en dépend". A la CGT, nous militons pour maintenir des conditions de travail, de santé, d'hygiène dignes d'un service public respectueux de ses agents et des usagers.

Nous sommes ensuite passés à l'ordre du jour

I - Point d'actualité sur la crise sanitaire

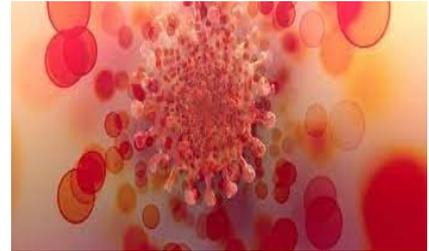
Depuis le début de l'année, le Docteur Martinot a été sollicité 165 fois en janvier, 20 fois en février, 22 fois en mars, 10 fois en avril et 5 fois en mai. Depuis hier, 3 nouveaux cas ont été signalés.

L'immunité vaccinale se réduit et les mesures de prévention sont pratiquement oubliées. L'épidémie repart avec le variant BA5.

Les gestes barrière ne doivent pas être oubliés, avec la désinfection des mains, l'aération des bureaux et la distanciation.

Il va falloir être vigilant surtout lors de la campagne de réception des rôles et à l'automne.

La direction a rappelé que des masques FFP2 étaient disponibles pour les agents qui font de l'accueil. Elle regardera à remettre des jauges si nécessaire et des vigiles pour les faire respecter si besoin.



II - Télétravail

A la demande des Organisations Syndicales, un groupe de travail sur le télétravail a été mis en place. Il s'est réuni plusieurs fois et le compte rendu de la dernière réunion a été présenté, ainsi que les chiffres issus de Sirhius concernant le nombre de télétravailleurs.



2 guides vont être diffusés aux agents et mis sur Ulysse concernant le droit à la déconnexion et l'installation de son poste de travail à son domicile.

Le chef d'équipe doit faire en sorte que le collectif de travail reste soudé entre télétravailleurs et les autres agents.

Certaines missions demeurent non télétravaillables mais des pistes informatiques sont en cours de réflexion (notamment pour l'établissement des paies des collectivités locales).

Le passage de la téléphonie sous IP devrait permettre aux agents en télétravail d'avoir des téléphones qui sont inclus dans la boucle du service. Auxerre Etablissements Hospitaliers est passé sous téléphonie IP, la rue des Moreaux devrait y passer d'ici fin 2022 et les autres services y passeront petit à petit (2023/2024).

III- Point d'avancement des dossiers immobiliers

• CFP SENS

Il faut distinguer trois tranches de travaux :

- l'accueil au rez-de-chaussée : les travaux sont terminés avec notamment l'installation de panneaux au plafond atténuant les bruits.

- les travaux liés à la mise en place du SGC au 01/09/2022 : les plans n'ont pas changé depuis la présentation en comité technique du 6 mai dernier. Une cloison doit être faite (dans l'ancien SPF), un bureau refait pour le futur Conseiller aux Décideurs Locaux et l'éclairage doit être refait à l'étage (anciennement le SPF).

- les travaux liés à l'arrivée d'une partie du SIP de Joigny au 01/01/2023 commenceront en octobre (cloison abattue, cloison d'un box enlevée, cloison faite dans un secteur d'assiette, ...)



- **SDIF rue des Moreaux**

C'est encore en réflexion, mais vraisemblablement les agents seront sur un grand plateau au 1^{er} étage avec la partie Topo en rdc. Deux postes de travail seront installés dans le hall d'accueil.

- **SAPF JOIGNY**



La mise en place du SAPF est fixée au 1^{er} septembre 2022. A ce jour, l'administration n'a pas de plan à proposer, l'étude est en cours. En attendant, le SAPF sera provisoirement hébergé dans les locaux du CFP de Joigny Quai du 1^{er} Dragons.

Des entretiens pour le poste de chef du SAPF vont avoir lieu. Pour mémoire, le service démétropolisé devrait en 2026 accueillir 50 agents.

Le futur SGC de Joigny sera aussi installé dans les locaux avec le SAPF quand les travaux seront terminés.

IV - Fiches de signalement

4 fiches ont été faites. A la demande des agents concernés, 3 courriers ont été adressés aux contribuables.

Les courriers envoyés ont été modifiés. Ils relatent les faits, indiquent qu'une telle attitude est inadmissible et mettent en garde sur le dépôt de plainte éventuel de l'administration.

V - Fiches d'accident

2 accidents de travail ont été signalés fin 2022.

VI - Budget 2022 et propositions nouvelles d'action

Le budget attribué pour notre département est de 52 152 € avec une réserve de 6 % soit un disponible de 49 023 €.

En lien avec les travaux immobiliers suite à la mise en place du SDiF (rue des Moreaux), il va être étudié la possibilité de mettre des films sur les fenêtres pour limiter la chaleur côté sud. Des devis vont être proposés et un test sera réalisé sur des bureaux occupés pour voir s'il y a une amélioration. En fonction du résultat, cela pourra être étendu à toute la façade sud de la rue des Moreaux n'ayant pas de volets extérieurs.



VII - Questions diverses

- La Directrice a souhaité évoquer la question des emplois dans notre département. Il est vrai que depuis la suppression des CAP, il n'y a plus d'échanges concernant les emplois, enfin plus précisément les vacances d'emplois ! Seul le Tagerfip avec les postes implantés par service est envoyé aux Organisations Syndicales. A l'instar de ce qui se passe dans d'autres départements, dans l'Yonne nous n'avons pas de réunion de « présentation du mouvement local » qui permettrait d'avoir une vue d'ensemble des emplois à l'issue du mouvement.

A l'issue du mouvement local, il reste **14 emplois B vacants et 5C.**

La DG autorise de recruter **2A et 2 C en tant que contractuels (contrats de 3 ans) !!!**
L'explication : si un agent titulaire a demandé un poste dans le département et qu'il ne l'a pas obtenu dans le mouvement national, alors la direction locale n'est pas autorisée à recruter sur ce grade.

Concrètement, si l'agent B avait obtenu l'Yonne, nous serions à 13 postes vacants et la DG autoriserait de recruter des contractuels (contrats de 3 ans).

La direction générale a tout de même permis le recrutement de **3 B contractuels** mais **avec des contrats de 1an** qui s'arrêtent au 31/08/2023 pour permettre à des agents titulaires d'avoir leur mutation au 01/09/2023. Le recrutement va donc être engagé rapidement.

- Les Organisations Syndicales ont demandé quand l'ascenseur côté personnel de la rue des Moreaux allait être réparé. La pièce est enfin arrivée et l'intervention devrait être faite rapidement. Il en est de même pour les douches. Il est très difficile actuellement d'avoir des pièces et de pouvoir réparer.

Il a été aussi évoqué le problème des ouvrants rue des Moreaux, avec des fenêtres qui ne s'ouvrent pas et qui ne sont pas réparées.



Vos représentants CGT Finances au CHSCT de l'Yonne

Nathalie ARNASSAND - Pascal DUPUIS

Emilie BONNET - Caroline GERMAIN



Je me syndique...

NOM : Prénom :
Date de naissance : / / N° DGFIP (AGORA) : Direction :
Service / Résidence : Grade : Échelon : Indice :
Tél. pro : Tél. perso (facultatif) :
A le / / Signature :

Tu peux nous joindre :

- **par courriels** : cgt@dgfip.finances.gouv.fr ou dgfip@cgt.fr
- **par téléphone** : 01.55.82.80.80
- **adresse** : CGT Finances Publiques - Case 450 - 263, rue de Paris 93514 Montreuil Cedex